



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue Saint-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : 514-598-5533 • Téléc. : 514-598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Montréal, le 27 janvier 2012

Monsieur Raymond Bachand  
Ministre des Finances  
Gouvernement du Québec  
12, rue Saint-Louis, 1er étage  
Québec (QC) G1R 5L3

**Objet : Consultations pré-budgétaires 2012-2013 - Financement de la lutte contre le tabagisme et hausse des taxes sur les produits du tabac**

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des consultations pré-budgétaires 2012-2013, le gouvernement du Québec a annoncé sa volonté de prioriser l'éducation et la santé. En ce qui concerne la santé, la pérennité du système est privilégiée en raison notamment du vieillissement de la population, des pressions sur les dépenses publiques en santé, des besoins grandissants en matière de soins de santé à domicile et de l'accroissement de la population. Vous vous questionnez entre autres ainsi : « *pour faire face à l'augmentation de la population et à son vieillissement, comment pourrait-on optimiser l'offre de services de santé? Quels services devraient être priorités?* »

Dans le présent mémoire, nous espérons vous convaincre que la meilleure façon d'optimiser l'offre de services de santé est d'en réduire la demande, un principe qui rejoint la première recommandation du rapport de la commission Clair, soit « *que la prévention constitue l'élément central d'une politique québécoise de la santé et du bien-être* »<sup>1</sup>.

D'autre part, nous entendons vous démontrer que la réduction du tabagisme mène à une importante réduction de la demande de services de santé. En effet, le tabac représente un immense fardeau sur le système public, accaparant plus du tiers des ressources allouées aux séjours hospitaliers selon une étude. Cette proportion disproportionnée s'explique par le fait que le tabac ne fait pas que causer des maladies (comme le cancer et les maladies du cœur), mais qu'il provoque également des complications supplémentaires et un temps de guérison plus long auprès des fumeurs « à maladies égales », c'est-à-dire dans le cas de maladies ou de traumatismes qui ne sont pas causés par le tabac (ex : bras cassé, grippe, chirurgie, etc.).

Nous allons aussi souligner que la rentabilité des investissements dans la lutte antitabac s'avère exceptionnellement élevée et ce, d'après une étude d'impact économique du gouvernement et les tendances de réduction du taux de tabagisme. Bref, pour chaque dollar investi par le Québec au cours des 13 dernières années, le gouvernement en a épargné dix-sept en coûts directs de soins de santé,

<sup>1</sup> Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, « Les solutions émergentes » (Rapport Clair), 2000, pages 8 et 11, <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2000/00-109.pdf>

soit plus de 5 milliards de dollars.

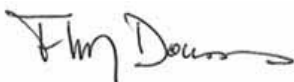
Le présent mémoire souligne aussi qu'il est temps que le gouvernement du Québec procède à la hausse progressive des taxes sur le tabac. De nombreux indicateurs signalent que la contrebande est en baisse. De plus, le Québec a non seulement les taxes provinciales sur le tabac les moins élevées du pays, mais le tabac ici est substantiellement plus abordable comparativement aux autres provinces, c'est-à-dire en mesurant le « prix » du tabac par « minutes de travail au salaire moyen ». À court terme, le Québec devrait au moins rejoindre le niveau de taxation de l'Ontario, la province ayant les taxes les moins élevées après le Québec. À long terme, un objectif plus ambitieux — quoiqu'extrêmement raisonnable — serait de rendre l'abordabilité du tabac au Québec équivalente à celle de la moyenne des autres provinces.

Enfin, la contrebande de tabac a connu une baisse substantielle depuis 2008. Selon Santé Canada, le volume de vente légale de cigarettes au Québec a augmenté de 30 % entre 2008 et 2010, alors que l'ensemble des enquêtes indiquent que la consommation de cigarettes est demeurée relativement constante. Or, que le taux soit 14 % ou 17 %, la contrebande demeure un problème réel contre lequel le gouvernement devrait continuer de déployer des efforts de répression, des interventions diplomatiques et des mesures législatives. Les entreprises qui s'adonnent au commerce des produits du tabac devraient elles aussi contribuer au financement de la lutte contre la contrebande. Après tout, elles paient autrement les mêmes taux d'impôts que celles qui s'adonnent au commerce de produits inoffensifs et nettement moins problématiques que le tabac. Le mémoire suggère certaines mesures qui reflètent ce principe d'autofinancement.

Malgré les progrès des dernières années, le tabagisme demeure une catastrophe de santé publique pour la société québécoise. Plus d'un million de nos concitoyens sont actuellement aux prises avec une dépendance mortelle. La grande majorité d'entre eux désirent arrêter, mais seule une minorité parmi eux y parvient. Pire, tous ceux qui réussissent à arrêter ou qui en meurent sont remplacés par les 650 jeunes Québécois qui commencent à fumer chaque semaine<sup>2</sup>. Il faut donc investir davantage dans la lutte contre le tabac sur tous les fronts, en haussant les taxes sur le tabac, en adoptant des mesures législatives contrant la capacité de l'industrie à recruter ces nouvelles clientèles, et en investissant des ressources optimales afin d'accomplir ce travail.

Ces investissements sont non seulement éthiques, mais également très rentables d'un point de vue économique.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Flory Doucas  
Codirectrice

---

<sup>2</sup> Institut de la statistique du Québec, « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2008 », nombre de fumeurs débutants, page 45. [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac\\_alcool2008c3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf) ; [http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/STAT\\_10\\_11\\_26\\_CalculsNombreNouveauxJeunesFumeursQc.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/STAT_10_11_26_CalculsNombreNouveauxJeunesFumeursQc.pdf)

## Faits saillants :

1. Le tabagisme demeure une catastrophe de santé publique, avec un taux de tabagisme qui stagne autour de 23 % depuis 5 ans et 650 jeunes qui commencent à fumer chaque semaine.
2. Le fardeau du tabac sur le système de santé est extrêmement élevé, accaparant plus du tiers des séjours hospitaliers et le quart des soins infirmiers.
3. Chaque baisse de 1 % du taux de tabagisme au Québec se traduit par des économies récurrentes de 41 millions \$ par année en frais de soins de santé directs.
4. La diminution progressive du taux de tabagisme (16% en 13 ans) a permis d'économiser cumulativement entre 5 milliards de \$ en soins de santé directs.
5. Pour chaque dollar investi dans la lutte antitabac au cours des 13 dernières années, le Québec en a déjà épargné au moins dix-sept en coûts de soins de santé.
6. La hausse des taxes sur le tabac constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer l'incidence du tabagisme tout en étant certainement la plus rentable.
7. Les hausses de taxes diminuent les inégalités sociales de santé en provoquant une réduction plus importante du tabagisme chez les populations à faibles revenus.
8. Parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes sont les moins élevées (21,20 \$ comparativement à 50,85 \$ au Manitoba pour une cartouche) et que les produits du tabac sont les plus abordables en vertu des niveaux de salaire.
9. Pour n'atteindre que le plancher de financement optimal (selon les gammes recommandées par les autorités éminentes de santé publique), le Québec devrait augmenter le budget antitabac de 20 millions \$.
10. Le Québec devrait rejoindre le niveau de taxation qui existe en Ontario, soit en haussant ses taxes de 7,90 \$ la cartouche de 200 cigarettes (ou 99¢ le paquet de 25). Une telle augmentation résulterait en environ 38 000 fumeurs en moins et des revenus gouvernementaux supplémentaires de l'ordre de 270 millions \$.
11. Le Québec devrait rendre payants les permis des entreprises qui sont impliquées dans le commerce des produits de l'industrie du tabac, et notamment identifiées par la *Loi concernant l'impôt sur le tabac*.
12. Le Québec devrait instaurer un système de permis payants pour les entreprises qui font l'importation, l'exportation ou le transport de matériel utilisé pour la fabrication de cigarettes et tenir un registre des renseignements pertinents.
13. Le Québec devrait instaurer un timbre permanent et spécifique sur l'emballage des produits identifiant que la taxe québécoise sur le tabac a été acquittée et pénaliser la vente régulière de produits ne possédant pas ce timbre.
14. Le Québec devrait obliger l'apposition par son fabricant d'un marquage codifié sur chaque cigarette légale et pénaliser la possession de cigarette ne possédant pas ce marquage.

## 1) Tabagisme au Québec

Malgré les progrès des douze dernières années, le tabagisme demeure une catastrophe de santé publique. Le tabac représente toujours la première cause de maladies et de décès évitables au Québec, fauchant 10 400 vies chaque année au Québec.<sup>3</sup> C'est deux fois plus que les suicides, les noyades, les accidents de la route, les toxicomanies, les meurtres, le SIDA et l'alcool réunis.<sup>4</sup> Plus d'un million de Québécois sont actuellement aux prises avec une dépendance mortelle.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que la baisse du tabagisme ne semble plus progresser de manière significative. En effet, selon l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (l'enquête la plus précise, avec un échantillonnage de 25 000 répondants au Québec), le taux de tabagisme au Québec n'a guère changé depuis 2005, diminuant de seulement 1,1 % en 5 ans.<sup>5</sup>

ESCC	Groupe d'âge (années)	2000	2003	2005	2007	2008	2009	2010
Taux Québec	12+	29,5	26,0	24,4	25,1	23,3	22,5	23,3
	12-19		20,2	16,6	15,6	15,2	15,3	15,6

Notons cependant que ces statistiques représentent le taux de consommation de la cigarette seulement. Elles ne tiennent pas compte de la consommation des cigares et des cigarillos, ce qui cause une importante sous-estimation du taux réel de tabagisme, surtout auprès des jeunes. Ainsi, bien que l'Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire<sup>6</sup> montre une diminution importante du taux de consommation de cigarettes jusqu'en 2004 (passant de 38 % en 1996 à 19 % en 2004) suivie d'une stabilisation du taux aux alentours de 15 %, elle révèle aussi que le taux de consommation des produits de type cigares est plus élevé que celui de la cigarette. Pris ensemble, le vrai taux moyen de tabagisme auprès des jeunes du secondaire est de 22% ... ce qui signifie un renversement de la tendance à la baisse des dernières années.

ETADJES	Type de tabac	1998	2000	2002	2004	2006	2008
Taux Québec, Élèves du secondaire	Cigarettes	30,4	28,6	22,8	18,6	14,9	14,7
	Cigares	14,3	13,4	14,7	18,8	21,6	17,6
	Cigarettes ou cigares						22,2

<sup>3</sup> Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. <http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/tabac/index.php?Un-melange-de-produits-chimiques>

<sup>4</sup> Dans une année au Canada, il y a 37 000 décès causés par le tabac, 3 512 décès par suicide, 287 noyades, 2 500 décès par accident de la route, 1 695 à cause de drogues illégales, 610 meurtres, 428 décès dus au SIDA et 8 103 à l'alcool — en somme, 37 000 décès dus au tabac versus 17 135 dus à toutes ces autres causes combinées. (Sources disponibles sur demande.)

<sup>5</sup> Statistique Canada, 2011. "Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes - Composante annuelle (ESCC)", *tableau 105-0501 (Profil d'indicateurs de la santé, estimations annuelles, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, provinces, territoires, régions sociosanitaires (limites de 2007) et groupes de régions homologues)*, occasionnel, 2010. (Valeurs : fume actuellement, tous les jours ou à l'occasion). <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a05?id=1050501&lang=fra> ; [http://cqct.gc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/STAT\\_11\\_00\\_00\\_ESCC\\_TauxQuebec\\_2003\\_2010.pdf](http://cqct.gc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/STAT_11_00_00_ESCC_TauxQuebec_2003_2010.pdf)

<sup>6</sup> Institut de la statistique du Québec. « Enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire », 2008. [http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac\\_alcool2008c3.pdf](http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/sante/pdf2009/Tabac_alcool2008c3.pdf)

## 2) Le coût du tabac

Les dépenses liées au tabagisme coûtent cher à l'État, dépassant de loin tous les revenus provenant des taxes sur le tabac (soit quelques 848 millions \$ en taxes spécifiques sur les produits du tabac en 2010-11<sup>7</sup>). Le tabagisme coûte 4 milliards \$ par année au Québec, dont 1 milliard \$ en coûts directs en soins de santé.<sup>8</sup>

	QUÉBEC
<b>Coûts attribuables au tabagisme (2002)</b>	<b>3,96 milliards \$<sup>9</sup></b>
<b>Coûts directs en soins de santé</b>	<b>1,02 milliard \$<sup>10</sup></b>
Coûts directs des programmes de prévention	18 millions \$
Coûts directs reliés aux incendies	20 millions \$
Coûts indirects : perte de productivité	2,91 milliards \$

Une étude<sup>11</sup> plus récente réalisée par les économistes du Groupe d'Analyse pour le compte de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac révèle qu'en 2008, le tabagisme était responsable d'environ le tiers (32,6 %) des coûts associés aux journées complètes d'hospitalisation dans les grands centres hospitaliers de courte durée du Québec. Cette utilisation excédentaire génère, à elle seule, des coûts additionnels totalisant près de 930 millions de dollars chaque année, un montant qui ne tient compte que d'une fraction de la gamme des soins de santé dispensés dans les hôpitaux au Québec.

**Au minimum, 32,6 % des coûts encourus par les journées d'hospitalisation au Québec sont directement attribuables au tabagisme.**

Notre analyse<sup>1</sup> des données provenant de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2007-2008*<sup>2</sup> de Statistique Canada et de plusieurs autres sources concernant le coût des soins hospitaliers montre que le tabagisme entraîne une utilisation excédentaire des journées complètes d'hospitalisation dans les grands centres hospitaliers de courte durée du Québec, en accaparant 32,6 % des ressources totales allouées. Cette utilisation excédentaire des génère, à elle seule, des coûts additionnels totalisant plus de 928,7 millions de dollars chaque année.

Nous concluons donc que, si le tabagisme était éliminé au Québec, l'équivalent d'environ le tiers des lits d'hôpitaux serait libéré et donc disponible pour d'autres usages.



<sup>7</sup> Finances Québec, « Plan budgétaire », budget 2011-2012. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/Budget/2011-2012/fr/documents/PlanBudgetaire.pdf>

<sup>8</sup> Rehm, J., et al., mars 2006, « Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002 ». <http://www.ccsa.ca/2006%20CCSA%20Documents/ccsa-011333-2006.pdf>

<sup>9</sup> Rehm, J., et al., mars 2006, « Les coûts de l'abus de substances au Canada 2002 ». <http://www.ccsa.ca/2006%20CCSA%20Documents/ccsa-011333-2006.pdf>

<sup>10</sup> En projetant la proportion des coûts totaux Canada-Québec sur les sous-catégories québécoises (23,3 %). À titre d'information, 1,02 milliard de dollars avaient en 2002 un pouvoir d'achat équivalent à 1,19 milliard de dollars en 2011.

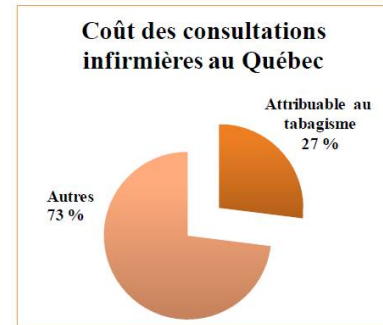
<sup>11</sup> Groupe d'Analyse, « Fiche d'information : Utilisation excédentaire des ressources médicales due au tabagisme : Soins hospitaliers », août 2010. [http://www.cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/DOCU\\_10\\_08\\_10\\_GroupeDAnalyse\\_Fiche\\_Hosp.pdf](http://www.cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/DOCU_10_08_10_GroupeDAnalyse_Fiche_Hosp.pdf)

L'étude a également calculé le fardeau du tabac sur les soins infirmiers et a conclu qu'en 2008, le tabagisme était responsable de plus du quart (27 %) des consultations auprès d'infirmières en dehors des séjours hospitaliers au Québec<sup>12</sup>.

**Au Québec, 27 % des coûts encourus par les consultations auprès des infirmières en dehors des séjours hospitaliers sont directement attribuables au tabagisme.**

Notre analyse<sup>1</sup> des données provenant de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2007-2008*<sup>2</sup> de Statistique Canada montre que le tabagisme entraîne une utilisation excédentaire des consultations auprès des infirmières en dehors des séjours hospitaliers au Québec, en accaparant 27% des ressources totales allouées.

On peut donc déduire que, si le tabagisme était éliminé au Québec, le fardeau sur les infirmières et infirmiers autre que celui lié aux séjours hospitaliers serait réduit d'un quart et pourrait être réalloué à d'autres fins.



### 3) Rentabilité de la lutte contre le tabac

La maxime selon laquelle « mieux vaut prévenir que guérir » est sans doute issue du bon sens universel qui priorise la santé et le bien-être de tous, mais dans le cas du tabac, ce principe est également extrêmement pertinent d'un point de vue économique. En effet, l'étude d'impact économique du ministère de la Santé et des services sociaux déposée à la Commission parlementaire des Affaires sociales au moment de l'étude de la loi 112 en 2005 (également réalisée par le Groupe d'Analyse) soutient que chaque baisse de 1 % du taux de tabagisme au Québec se traduit par des économies de 41 millions \$ par année en frais de soins de santé directs<sup>13</sup>.

Selon cette étude et conformément aux tendances enregistrées par l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada<sup>14</sup> (qui remonte plus loin dans le temps que l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes), la baisse de 16 points de pourcentage du taux de tabagisme au Québec entre 1997 et 2010 aurait permis d'économiser plus de 5 milliards de \$ en soins de santé directs au Québec, en plus de 15 milliard \$ en coûts directs et indirects combinés.

<sup>12</sup> **Groupe d'Analyse**, « Fiche d'information : Utilisation excédentaire des ressources médicales due au tabagisme : Soins infirmiers », août 2010. [http://www.cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/DOCU\\_11\\_05\\_12\\_GroupeDAnalyse\\_Fiche\\_Infirm.pdf](http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_05_12_GroupeDAnalyse_Fiche_Infirm.pdf)

<sup>13</sup> **Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Patrick Petit, Valérie Carter**, « Étude d'impact des modifications proposées à la Loi sur le tabac », préparé pour le compte du **ministère de la Santé et des Services sociaux**, 21 mars 2005, p. 43. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/f/documentation/2005/Rap-Tabac-22-03-2005.pdf>

<sup>14</sup> Santé Canada, Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada



## ÉCONOMIES EN SOINS DE SANTÉ (COÛTS DIRECTS)

Basé sur l'étude de Pierre Ouellette, Pierre-Yves Crémieux, Patrick Petit, Valérie Carter, « Étude d'impact des modifications proposées à la Loi sur le tabac », 21 mars 2005, p. 43

<http://publications.msss.gouv.qc.ca/acrobat/ff/documentation/2005/Rap-Tabac-22-03-2005.pdf>

Sources taux de tabagisme: 96/97: ENSP Statistiques Canada; 1998: Institut de la statistique du Québec; 1999 à 2010: ESUTC Santé Canada

Économies en soins de santé par point de prévalence de consommation en millions \$ :																	40,99 \$
Année	Taux	Réduction	Économies	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	13 ans
				1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total:
96/97	34,00%																
98/99	30,40%	3,60%	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	147,56 \$	1 918,33 \$
1999	30,30%	0,10%	4,10 \$		4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	4,10 \$	49,19 \$
2000	28,20%	2,10%	86,08 \$			86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	86,08 \$	946,87 \$
2001	24,10%	4,10%	168,06 \$				168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	168,06 \$	1 680,59 \$
2002	25,80%	-1,70%	69,68 \$-					69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	627,15 \$-
2003	24,60%	1,20%	49,19 \$					49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	49,19 \$	393,50 \$
2004	22,20%	2,40%	98,38 \$						98,38 \$	98,38 \$	98,38 \$	98,38 \$	98,38 \$	98,38 \$	98,38 \$	98,38 \$	688,63 \$
2005	22,20%	0,00%	- \$							- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
2006	20,00%	2,20%	90,18 \$									90,18 \$	90,18 \$	90,18 \$	90,18 \$	90,18 \$	450,89 \$
2007	22,00%	-2,00%	81,98 \$-										81,98 \$-	81,98 \$-	81,98 \$-	81,98 \$-	327,92 \$-
2008	19,00%	3,00%	122,97 \$										122,97 \$	122,97 \$	122,97 \$	122,97 \$	368,91 \$
2009	20,70%	-1,70%	69,68 \$-											69,68 \$-	69,68 \$-	69,68 \$-	139,37 \$-
2010	17,80%	2,90%	118,87 \$													118,87 \$	118,87 \$
<b>Économie en coûts directs de soins de santé entre 1997 et 2010 (13 ans):</b>																	<b>5 521,35 \$</b>

En additionnant tous les montants investis dans la lutte contre le tabagisme par le gouvernement du Québec au cours de cette période (322 M\$), on peut calculer les économies réalisées au cours des 13 dernières années. Tout compte fait, pour chaque dollar investi dans la lutte contre le tabac au cours des 13 dernières années, le Québec en a déjà épargné au moins 17 en coûts de soins de santé.

INVESTISSEMENTS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LA LUTTE ANTITABAC				
Années	\$ en millions	Service de lutte	Aides pharmacologiques (RAMQ)	Counseling tabagique par les médecins
1997-1998	3,70 \$		- \$	- \$
1998-1999	3,70 \$		- \$	- \$
1999-2000	4,70 \$		- \$	- \$
2000-2001	5,00 \$		13,92 \$	- \$
2001-2002	15,00 \$		15,25 \$	- \$
2002-2003	15,00 \$		12,43 \$	- \$
2003-2004	20,00 \$		10,69 \$	- \$
2004-2005	20,00 \$		9,48 \$	- \$
2005-2006	20,00 \$		10,01 \$	- \$
2006-2007	20,00 \$		10,00 \$	3,00 \$
2007-2008	20,00 \$		12,60 \$	3,00 \$
2008-2009	20,00 \$		12,30 \$	5,00 \$
2009-2010	20,00 \$		12,29 \$	5,00 \$
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>187,10 \$</b>		<b>118,96 \$</b>	<b>16,00 \$</b>
<b>TOTAL (1996-2010):</b>		<b>322,06 \$</b>		

## 4) Investissement optimal

---

Selon le *U.S. Institute of Medicine*, le financement d'une lutte efficace contre le tabac se chiffre entre 15 \$US et 20 \$US per capita<sup>15</sup> (\$16,36 \$ et 21,80 \$ canadiens<sup>16</sup>), soit entre 129 et 172 millions \$ par année pour le Québec.<sup>17</sup> Pour leur part, les *Centers for Disease Control and Prevention* recommandent une formule de financement plus large,<sup>18</sup> établissant le coût annuel approprié entre 71 millions \$ et 148 millions \$ pour une population de l'envergure du Québec<sup>19</sup>.

Actuellement, le Québec dépense au total autour de 37 millions \$ par année (incluant 17 millions \$ pour le counseling en clinique et les aides pharmacologiques à la cessation), ce qui représente 4,7 \$ per capita<sup>20</sup>. En somme, même lorsqu'on tient compte de l'apport du gouvernement fédéral (environ 15,6 millions ou 1,97\$ per capita<sup>21</sup>), les montants investis au Québec demeurent toujours très en deçà des bornes inférieures des gammes d'investissements optimales recommandées.

Pour n'atteindre que le plancher de financement optimal (selon les gammes recommandées par les autorités éminentes de santé publique), le Québec devrait augmenter le budget antitabac de 20 millions \$. En plus d'améliorer la santé et la qualité de vie de milliers de Québécois, un tel investissement supplémentaire serait également dans l'intérêt économique du Québec.

## 5) Bénéfices de la lutte contre le tabac

---

Outre les économies pour l'État et l'allègement du fardeau du tabac sur le système de santé, les investissements du gouvernement du Québec dans la lutte contre le tabac ont des impacts bénéfiques encore plus importants pour la société québécoise : une nette amélioration de la santé et du bien-être de centaines de milliers de Québécois.

En effet, malgré la stagnation actuelle du taux de tabagisme, les progrès globaux des 13 dernières années se sont traduits par une diminution extraordinaire du nombre de fumeurs, soit 703 125 fumeurs de moins qu'en 1996<sup>22</sup> ou 350 000 Québécois et Québécoises qui

<sup>15</sup> **U.S. Institute of Medicine**, « Ending the Tobacco Problem: A Blueprint for the Nation ». National Academy Press, Washington DC, 2007. <http://www8.nationalacademies.org/onpinews/newsitem.aspx?RecordID=11795>

<sup>16</sup> Selon le taux d'inflation : 15\$US et 20\$ US (2007) = \$15.78 \$US et 21.03\$US (2010) (<http://www.usinflationcalculator.com/>) ; selon le taux d'échange du 1 janvier 2010 de la **Banque du Canada**, <http://www.banqueducanada.ca/fr/taux/exchfo-f.html> , cela équivaut à 16,38\$CAN et 21,82\$CAN (2010).

<sup>17</sup> **Statistique Canada**, population du Québec en 2010 : 7 905 700, <http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/demo02a-fra.htm>

<sup>18</sup> **Centers for Disease Control and Prevention**, « Best Practices for Comprehensive Tobacco Control Programs—2007 », [http://www.cdc.gov/tobacco/stateandcommunity/best\\_practices/pdfs/2007/BestPractices\\_Complete.pdf](http://www.cdc.gov/tobacco/stateandcommunity/best_practices/pdfs/2007/BestPractices_Complete.pdf)

<sup>19</sup> Bornes pour la Virginie (qui a une population similaire à celle du Québec) : 8,30 \$ US à 17,93 \$ US (2007). Avec le taux d'inflation = 8.73 \$US à 18.86 \$US 2010 (<http://www.usinflationcalculator.com/>) ; taux d'échange (Banque du Canada : [http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-%E2%80%94dix-dernieres-annees/?page\\_moved=1](http://www.banqueducanada.ca/taux/taux-de-change/convertisseur-de-devises-%E2%80%94dix-dernieres-annees/?page_moved=1)) = 9,06 \$ CAD à 18.61 \$ CAD (2010). Pour la population du Québec (7905700), cela donne entre 71,62 millions \$ CAD et 147,7 millions \$ CAD.

<sup>20</sup> Le Québec a dépensé 37,29 millions \$ en 2009/2010, divisé par 7 905 700 = 4,7 \$ per capita

<sup>21</sup> Dépenses totales du Gouvernement fédéral dans le cadre de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme : 65 300 000 \$ en 2009-2010 selon le **Ontario Tobacco Research Unit (OTRU)**, « Tobacco Control Funding Commitments: Monitoring Update », [http://www.otru.org/pdf/16mr/16mr\\_funding.pdf](http://www.otru.org/pdf/16mr/16mr_funding.pdf). Proportion de la population du Québec en 2010 : 23,93% selon Statistique Canada (<http://www40.statcan.gc.ca/l02/cst01/demo02a-fra.htm>)

<sup>22</sup> En 1996, le taux de tabagisme était de 33,9 % et la population du Québec des 15 ans+ était de 5 686 000 = 1 923 305 fumeurs; en 2010, le taux de tabagisme était de 17,8 % et la population du Québec des 15 ans+ était de 7 907 400 = 1 174 088 fumeurs.



autrement seraient décédés des conséquences fatales du tabac<sup>23</sup> si le taux de tabagisme était demeuré inchangé.

## 6) Les taxes sur le tabac : mesure efficace de réduction du tabagisme

Dans le cadre de toute analyse en lien avec les finances publiques — que ce soit le bilan financier de l'État ou la lutte contre la contrebande — il est important de distinguer les taxes sur le tabac des autres revenus, comme les impôts sur le revenu ou la TVQ sur d'autres produits et services. En effet, les revenus provenant des taxes sur le tabac découlent de la vente d'un produit qui est singulièrement néfaste, qui cause énormément de souffrances et qui ne procure aucun bénéfice à la société. Pour être clair, ce sont des revenus négatifs puisque chaque dollar encaissé représente, en bout de ligne, une perte nette pour le gouvernement et la société. Plus les gens fument, plus il y a de maladies, plus le fardeau sur le système de santé est grand — un fardeau qui dépasse largement le total des revenus en taxes.

En revanche, les taxes sur le tabac doivent être considérées d'abord et avant tout comme une mesure de santé publique. La hausse des taxes sur le tabac constitue l'une des mesures les plus efficaces pour diminuer l'incidence du tabagisme, tout en étant certainement la plus rentable<sup>24</sup>. L'Organisation mondiale de la Santé et la Banque mondiale recommandent fortement l'augmentation des taxes pour lutter contre le tabac.

Selon la Banque mondiale, « d'après les données recueillies dans tous les pays, quel que soit leur niveau de revenu, l'augmentation du prix des cigarettes est très efficace pour réduire la demande. Le relèvement des taxes pousse certaines personnes à s'arrêter de fumer et en dissuade d'autres de commencer. Il réduit aussi le nombre des ex-fumeurs qui rechutent ainsi que la consommation de ceux qui continuent. En moyenne, une augmentation de 10% du prix du paquet de cigarettes fait baisser la demande d'environ 4% dans les pays à revenu élevé et d'environ 8% dans les pays à revenu faible et moyen où les gens, moins riches, sont plus sensibles à l'évolution des prix. Les enfants et les adolescents sont également plus sensibles à cet aspect des choses que les adultes plus âgés, de sorte que ce type d'intervention aurait sur eux un impact significatif. »<sup>25</sup> « Tous les chercheurs ont constaté que les augmentations de prix encouragent certains fumeurs à cesser, qu'elles empêchent d'autres personnes de commencer et qu'elles réduisent le nombre d'anciens fumeurs qui recommencent à fumer ». <sup>26</sup>

Le National Bureau of Economic Research (NBER<sup>27</sup>, qui comprend seize lauréats du prix Nobel en économie) a effectué une vaste analyse de la sensibilité des prix du tabac au Canada en tenant spécifiquement compte de la présence de la contrebande (« *Estimating Price Elasticity When There is Smuggling: The Sensitivity of Smoking to Price in Canada* »). L'étude aboutit à « un estimé solide d'élasticité de l'ordre de -0,45 à -0,47 » pour la population générale, cette

<sup>23</sup> Un fumeur sur deux mourra d'une maladie causée par le tabac, selon **Doll R, Peto R, Boreham J, Sutherland I.** « Mortality in relation to smoking : 50 years' observation on male British Doctors », *British Medical Journal*, 2004;328 :1519-28. <http://www.bmj.com/cgi/content/full/328/7455/1519>

<sup>24</sup> **Banque mondiale, 2003.** « Tobacco Control at a glance ».

<sup>25</sup> **Banque mondiale,** « Endiguer l'épidémie ». <http://siteresources.worldbank.org/INTETC/Resources/375990-1113853423731/french-summary.htm>

<sup>26</sup> **Banque mondiale, 2000,** « Maîtriser l'épidémie : L'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme ». [http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2006/09/26/000090341\\_20060926133215/Rendered/PDF/196380FRENCH0Curbing1Tobacco.pdf](http://www-wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/WDSP/IB/2006/09/26/000090341_20060926133215/Rendered/PDF/196380FRENCH0Curbing1Tobacco.pdf)

<sup>27</sup> **National Bureau of Economic Research.** « *The NBER is the nation's leading nonprofit economic research organization. Sixteen of the 31 American Nobel Prize winners in Economics and six of the past Chairmen of the President's Council of Economic Advisers have been researchers at the NBER. The more than 1,000 professors of economics and business now teaching at colleges and universities in North America who are NBER researchers are the leading scholars in their fields.* » <http://www.nber.org/info.html>

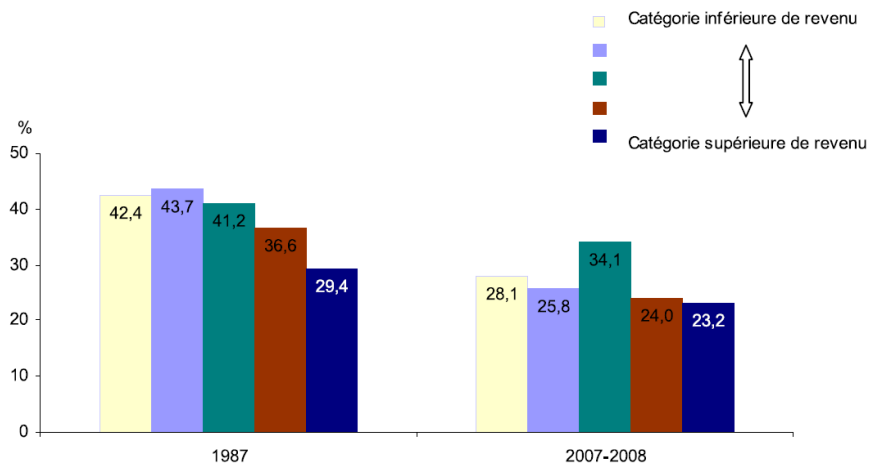
élasticité étant plus prononcée chez les gens à faible revenu.<sup>28</sup> Cela signifie qu'une diminution de 10 % du prix entraîne une augmentation d'environ 4,6 % de la consommation de tabac — tout autre facteur étant réputé stable.

## 7) L'augmentation des taxes diminue les inégalités sociales de santé

On entend souvent que les taxes sur le tabac augmentent les inégalités sociales, accaparant une proportion plus élevée des revenus limités des pauvres. Or, la réalité est que les augmentations des taxes sur le tabac ont pour effet de réduire les inégalités sociales de santé. En effet, compte tenu de la sensibilité accrue des fumeurs à faible revenu, ces derniers sont deux à trois fois plus enclins à abandonner le tabagisme.<sup>29</sup>

Par exemple, selon la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, la réduction du tabagisme qui est survenue au cours des deux dernières décennies dans la région de Montréal a résulté avec une diminution plus importante du tabagisme chez la population à faible revenu, diminuant ainsi l'écart entre le taux de tabagisme parmi les plus riches et les plus pauvres, un déterminant critique des inégalités sociales de santé<sup>30</sup> :

Fumeurs (%) selon la catégorie de revenu, Montréal, 1987 et 2007-2008



En 1987, on observe une plus grande proportion de fumeurs parmi les personnes les plus défavorisées que parmi celles qui sont plus favorisées. Dix ans plus tard ces écarts s'amenuisent, c'est plutôt la catégorie centrale de revenu qui compte plus de fumeurs.

En 1987, 42 % de la population appartenant à la catégorie de revenu la plus faible fumait alors que cette proportion baisse à 28 % en 2007-2008, une diminution de 15 points de pourcentage.

<sup>28</sup> Gruber J., Sen A., Stabile M., septembre 2003. « Estimating price elasticities when there is smuggling: the sensitivity of smoking to price in Canada », *Journal of Health Economics*, Elsevier, vol. 22(5), pages 821-842.

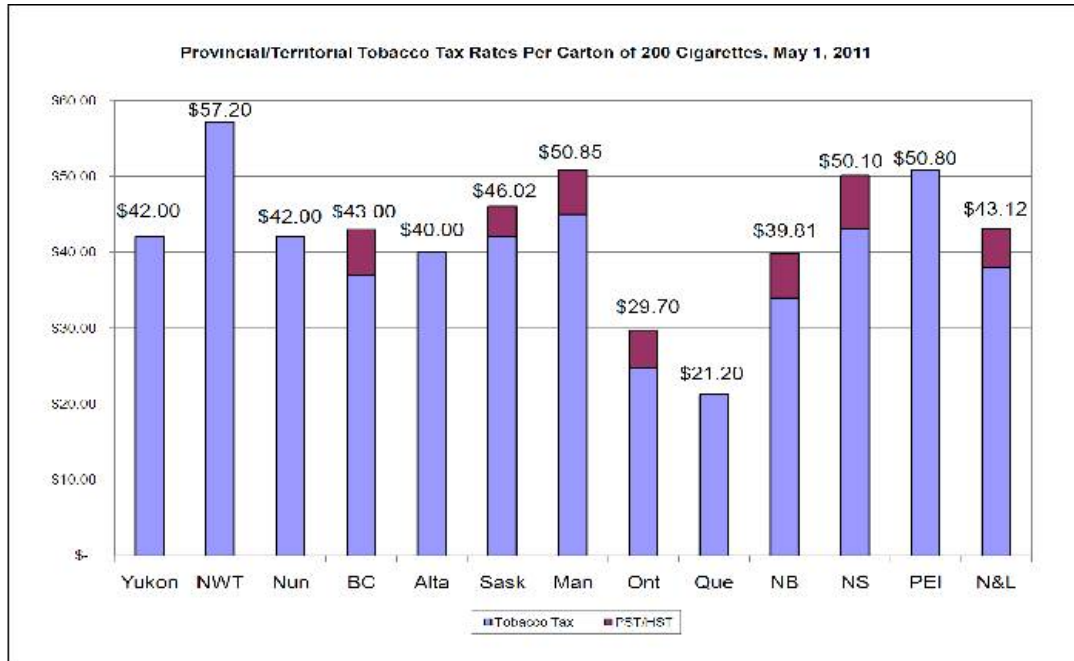
<http://ideas.repec.org/a/eee/jhecon/v22y2003i5p821-842.html> (étude complète au [http://cgct.gc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/ETUC\\_02\\_05\\_00\\_NBER\\_Study\\_price\\_elasticity\\_Canada.pdf](http://cgct.gc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/ETUC_02_05_00_NBER_Study_price_elasticity_Canada.pdf))

<sup>29</sup> Ross, H., Powell, L. M., Tauras, J. A. and Chaloupka, F. J., "New Evidence on Youth Smoking Behavior based on Experimental Price Increases". *Contemporary Economic Policy*, 2005, 23:195-210. doi:10.1093/cep/byi015. <http://www.policyarchive.org/handle/10207/bitstreams/21728.pdf>, Présenté dans le cadre d'une presentation de Alberta Health, 2 mars 2011. [http://www.ab.lung.ca/sitewyze/files/Tobacco\\_Affordability.pdf](http://www.ab.lung.ca/sitewyze/files/Tobacco_Affordability.pdf)

<sup>30</sup> Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, « Les inégalités sociales à Montréal – Habitudes de vie », novembre 2011. [http://emis.santemontreal.gc.ca/fileadmin/emis/Sant%C3%A9\\_des\\_Montr%C3%A9alais/Inegalites\\_sociales\\_de\\_sante/Facteurs\\_de\\_risque/Habitudes\\_de\\_vie/Habituede vie - Tabac 01.pdf](http://emis.santemontreal.gc.ca/fileadmin/emis/Sant%C3%A9_des_Montr%C3%A9alais/Inegalites_sociales_de_sante/Facteurs_de_risque/Habitudes_de_vie/Habituede vie - Tabac 01.pdf)

## 8) C'est au Québec que les taxes sont les plus basses

Parmi les provinces canadiennes, c'est au Québec que les taxes provinciales sont les moins élevées, soit 21,20 \$ pour une cartouche comparativement à 50,85 \$ au Manitoba et à 57,20 \$ dans les Territoires du Nord-Ouest (figure ci-dessous: Société canadienne du cancer).<sup>31</sup> Bien qu'il y ait eu une légère augmentation d'environ 60¢ par cartouche de 200 cigarettes (ou 6¢ par paquet de 20) pour coïncider avec l'augmentation de la taxe de vente provinciale, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, la dernière augmentation significative des taxes québécoises a eu lieu le 3 décembre 2003 (2,50 \$ la cartouche, ou 12,5¢ par paquet de 20).



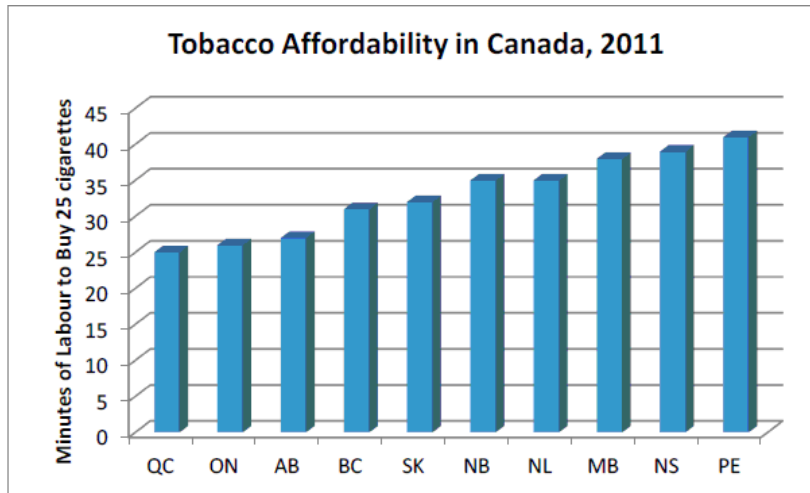
## 9) C'est au Québec que le tabac est le plus abordable

Les services de santé de l'Alberta ainsi que l'organisation antitabac Action on Smoking and Health (ASH) ont effectué une analyse<sup>32</sup> pour mesurer le niveau d'abordabilité (« affordability ») des produits du tabac à travers le Canada. L'analyse a révélé que c'est au Québec que le tabac est le plus abordable, suivi de l'Ontario et de l'Alberta.

<sup>31</sup> Cunningham, R., 2011. "Provincial/Territorial Tobacco Tax Rates", mai 2011.

<sup>32</sup> Susan Canning (Alberta Health Services), Les Hagen (Action on Smoking & Health), « Measuring Tobacco Affordability in Canada – Further Justification for Tax Increases », Présentation, Conférence nationale sur le tabac ou la santé, Toronto, 2 novembre 2011.

[http://cqct.gc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/SPEE\\_11\\_11\\_02\\_ASH\\_ABHealth\\_MeasuringTobaccoAffordabilityInCanada.pdf](http://cqct.gc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/SPEE_11_11_02_ASH_ABHealth_MeasuringTobaccoAffordabilityInCanada.pdf)



En somme, il faut travailler moins de 25 minutes (salaire moyen 15 ans+) pour acheter un paquet de 25 cigarettes au Québec. En revanche, il faut travailler environ 40 minutes pour acheter un paquet de 25 cigarettes à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse.

Province	Price per pack <sup>1</sup> (\$)	Av hourly wage (\$) 15 – 24 years	Av hourly wage (\$) 15 years and over	Min of labour to purchase one pack 15-24 years	Min of labour to purchase one pack 15 years and over	Affordability ranking 15 – 24 years	Affordability ranking 15 years and over
QUE	8.85	12.51	20.85	42.1	25.3	1	1
AB	11.32	15.61	24.93	43.5	27	2	3
ON	10.02	12.96	23.30	45.6	25.7	3	2
SK	12.13	14.67	22.68	50.5	31.9	4	5
BC	11.65	13.29	22.93	53	30.7	5	4
NB	11.33	12.04	19.06	56.7	35.4	6	7
NFLD	11.90	11.98	20.62	59.5	35.0	7	6
MB	12.77	12.68	20.55	60.8	37.6	8	8
NS	12.83	12.03	19.63	64.2	38.9	9	9
PEI	12.73	11.04	18.65	70.7	41.1	10	10

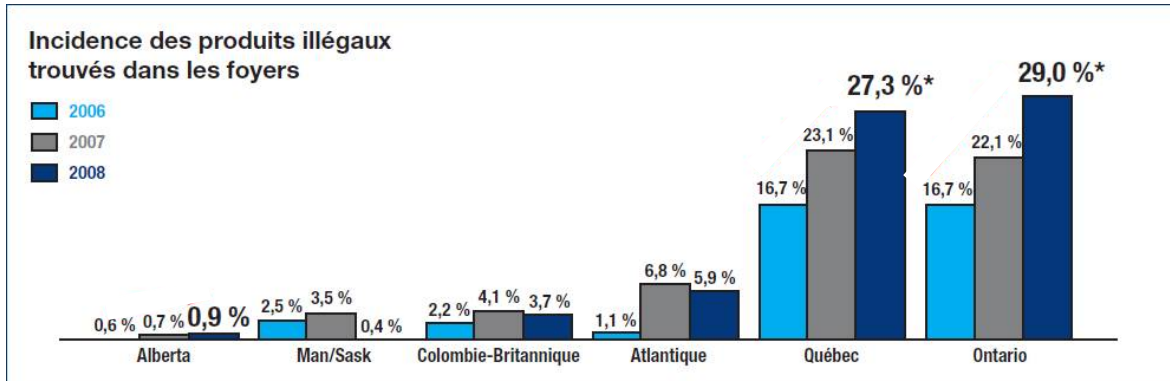
<sup>1</sup> Smoking and Health Action Foundation, *Cigarette prices in Canada: A map comparing the price of a carton of 200 cigarettes in Canada's provinces and territories*, April 13 2011  
<sup>2</sup> Statistics Canada. (2011). *Average hourly wages of employees by selected characteristics and profession, unadjusted data, by province (monthly)*.

Afin de réduire la consommation, l'augmentation du prix réel du tabac doit être relativement plus élevée que toute augmentation récente des salaires.<sup>33</sup> Or, en général, mais surtout au Québec, le prix du tabac n'a pas suivi les augmentations salariales. Malgré les hausses de taxes effectuées dans la plupart des provinces ces quatre dernières années (2007 à 2011), l'accessibilité économique aux cigarettes a augmenté dans sept provinces canadiennes et est demeurée inchangée dans les trois autres.

<sup>33</sup> Guinon, G. E., Tobin, S. & Yach D (2002). Trends and affordability of cigarette prices: Ample room for tax increases and related health gains. *Tobacco Control*, 11, 35–43.

## 10) Les taxes ne stimulent pas nécessairement la contrebande

La contrebande du tabac est un problème d'offre, et non pas de demande ni de taxes plus élevées. Ceci est démontré par le fait que les deux provinces imposant les plus faibles taxes – le Québec et l'Ontario – sont là où le problème de contrebande est le plus aigu. Dans les provinces où les taxes sont beaucoup plus élevées, comme le Manitoba et l'Alberta, il y a relativement peu de contrebande. Même les « enquêtes » de 2006, 2007 et 2008 réalisées pour le Conseil canadien des fabricants de produits du tabac (CCFPT) viennent corroborer ce constat (figure légèrement modifiée — flèches en moins— de GfK Research Dynamics, 2008).<sup>34</sup>



Compte tenu de la baisse actuelle du marché de contrebande<sup>35</sup>, et dans la mesure où les efforts de lutte contre la contrebande se poursuivent (ou s'intensifient — une série de mesures anticontrebande demeurent sur les tablettes<sup>36</sup>), nous croyons qu'une augmentation progressive des taxes n'affecterait pas substantiellement la contrebande et résulterait en bénéfices nets pour la santé publique — tout comme les hausses importantes de taxes dans les autres provinces n'ont pas obstrué les progrès dans la réduction de la contrebande à travers le Canada.

## 11) Il est temps de procéder à l'augmentation progressive des taxes

Les groupes de santé québécois ont toujours plaidé pour une stratégie globale de lutte contre le tabac qui comprend simultanément différents volets : interdictions de fumer, restrictions sur la publicité, mises en garde, campagnes d'éducation et taxes élevées sur les produits du tabac. Il va de soi que la taxation n'est pas la solution magique, tout comme chaque mesure antitabac prise isolément. La taxation affecte cependant un nombre important de fumeurs, notamment les jeunes et les plus démunis.<sup>37</sup>

À court terme, le Québec devrait au moins rejoindre le niveau de taxation qui existe en Ontario, soit la province avec le deuxième taux de taxation le plus bas, après le Québec. Cela

<sup>34</sup> GfK Research Dynamics, 2008. « L'usage de cigarettes illicites au Canada, sommaire des résultats, étude 2008 », [http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/imp\\_7xbjrp.nsf/vwPagesWebLive/DO7XGKQJ/\\$FILE/medMD7XJKHH.pdf?openelementet](http://www.imperialtobaccocanada.com/groupca/sites/imp_7xbjrp.nsf/vwPagesWebLive/DO7XGKQJ/$FILE/medMD7XJKHH.pdf?openelementet) « Étude nationale pour le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac », juillet 2007. <http://www.acda-agda.ca/gfkfr.pdf>

<sup>35</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « Indicateurs du taux de contrebande de tabac », février 2012. [http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/DOCU\\_12\\_02\\_02\\_IndicateurReductionContrebande.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_02_02_IndicateurReductionContrebande.pdf)

<sup>36</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, mémoire déposé à la Commission des Finances publiques, août 2011. [http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/MEMO\\_11\\_08\\_26\\_CommissionsFinancesPubliques\\_contrebande\\_Final.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/MEMO_11_08_26_CommissionsFinancesPubliques_contrebande_Final.pdf)

<sup>37</sup> Sunday A, Mesbah S, 2011. « Cigarette Taxes and Smoking Participation: Evidence from Recent Tax Increases in Canada », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 2011; 8 (5): 1583 DOI: [10.3390/ijerph8051583](https://doi.org/10.3390/ijerph8051583)

représente une augmentation de 7,90 \$ la cartouche de 200 cigarettes, ou 99¢ le paquet de 25. Une telle augmentation est tout à fait réaliste : le 17 juin 2002, les gouvernements fédéral et québécois ont simultanément procédé à l'augmentation des taxes, pour un total de 9,09 \$ la cartouche (3,50 \$ taxe fédérale, 5,00 \$ taxe provinciale). En tenant compte de l'élasticité de la demande en fonction de l'augmentation des prix et en présumant que le taux de contrebande demeurerait stable à 17%<sup>38</sup>, on estime qu'une telle augmentation produirait des revenus supplémentaires de 270 millions \$ et ce, avec 38 000 fumeurs de moins au Québec (voir tableau plus bas).

À plus long terme, le gouvernement devrait plutôt viser un prix moyen qui rejoindrait le niveau d'abordabilité moyenne des neuf autres provinces, soit de 33,7 minutes de travail (salaire moyen) pour l'achat d'un paquet de 25 cigarettes. Présentement, il faut travailler 25,3 minutes pour acheter ce paquet au Québec. Si les fumeurs québécois devaient « payer » le même montant en termes de minutes de travail que le prix moyen à l'échelle canadienne (33,7 minutes, excluant le Québec), le prix du paquet au Québec serait de 12,70 \$, soit 101,53 \$ la cartouche de 200 cigarettes<sup>39</sup>. La différence de prix — c'est-à-dire la marge disponible pour des augmentations des taxes provinciales — serait de 30\$ la cartouche (101,53 \$ - 71,41 \$, le prix moyen actuel).

Scénarios sur l'impact d'une augmentation des taxes provinciales sur le tabac au Québec:					
ELASTICITÉ CONSOMMATION -0,46					
prix moyen actuel d'une cartouche	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$
taxes provinciales (Qc) sur le tabac (2012)	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$
nombre de fumeurs - 12 ans et plus (2010, données de ESCC)	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs actuels (moyenne de 17,7/jour en 2010*)	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509
estimé des revenus en taxes provinciales (sans compter la contrebande)	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché selon Revenu Québec en 2011)	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>
<b>montant de l'augmentation</b>	<b>5.00 \$</b>	<b>7.90 \$</b>	<b>10.00 \$</b>	<b>20.00 \$</b>	<b>30.00 \$</b>
nouveau total des taxes provinciales (Qc) sur le tabac (21,80 \$ en 2012 + augmentation)	26.80 \$	29.70 \$	31.80 \$	41.80 \$	51.80 \$
nouveau prix d'une cartouche	75.81 \$	78.71 \$	80.81 \$	90.81 \$	100.81 \$
moyenne (prix actuel et nouveau prix)	73.31 \$	74.76 \$	75.81 \$	80.81 \$	85.81 \$
augmentation du prix / moyenne, en %	6.82%	10.57%	13.19%	24.75%	34.96%
impact sur la consommation selon élasticité	-3.14%	-4.86%	-6.07%	-11.38%	-16.08%
nombre de cigarettes fumées en moins	-317,583,897	-492,050,284	-614,221,751	-1,152,435,366	-1,627,927,431
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs suite à l'augmentation des taxes	9,805,057,613	9,630,591,225	9,508,419,758	8,970,206,144	8,494,714,079
<b>nombre de fumeurs de moins (moitié de l'impact**)</b>	<b>-24,639</b>	<b>-38,174</b>	<b>-47,653</b>	<b>-89,409</b>	<b>-126,298</b>
estimé des revenus en taxes provinciales suite à l'augmentation (sans compter la contrebande)	1,313,877,720 \$	1,430,142,797 \$	1,511,838,742 \$	1,874,773,084 \$	2,200,130,946 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché - taux stable)	(223,359,212) \$	(243,124,275) \$	(257,012,586) \$	(318,711,424) \$	(374,022,261) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>1,090,518,508 \$</b>	<b>1,187,018,521 \$</b>	<b>1,254,826,156 \$</b>	<b>1,556,061,660 \$</b>	<b>1,826,108,686 \$</b>
<b>revenus supplémentaires dus à l'augmentation des taxes</b>	<b>174,723,130 \$</b>	<b>271,223,144 \$</b>	<b>339,030,778 \$</b>	<b>640,266,282 \$</b>	<b>910,313,308 \$</b>

\* Nous estimons le nombre moyen de cigarettes consommées par fumeurs à partir des données du Plan budgétaire 2011-2012 du ministère des Finances. Le ministère estime avoir encaissé 848 M\$ en 2010-11. Ajoutons à cette moyenne les pertes dus à la contrebande (estimé à 225 M\$ pour 2010), pour des revenus totaux théoriques (sans contrebande) d'un peu plus de un milliard \$. Comme les taxes par cartouche représentaient 21,20 \$(en 2010) et que les cigarettes consommées auraient générées 1,075 milliards \$, on conclut que les 1 570 677 fumeurs au Québec fument en moyenne 17,7 cigarettes/jour.

\*\* la moitié de l'effet de la réduction de la consommation de tabac est due à la diminution du nombre de fumeurs, selon la Banque mondiale.

(\* Pour fin de validation ou de comparaison, voir en annexe deux tableaux supplémentaires qui utilisent deux autres mesures d'élasticité selon deux autres études.<sup>40</sup>)

<sup>38</sup> « Revenu Québec estime que le marché de la contrebande équivaut à 17% du tabac en circulation pour 2010 », **Ministère du Revenu du Québec**, cité dans « Contrebande de tabac: des millions échappent au fisc », Argent, 4 novembre 2011.

<http://argent.canoe.ca/lca/affaires/quebec/archives/2011/11/20111104-095416.html>

<sup>39</sup> Règle de trois : Prix moyen actuel : 8.85 \$ = 23,5 minutes ; nouveau prix : 12.70 \$ = 33,7 minutes ; 12.70 \$ / paquet de 25 cigarettes = 101.5 \$ la cartouche de 200.

<sup>40</sup> **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, « Scénarios de l'impact d'une hausse des taxes selon trois mesures d'élasticité », 1 février 2012. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2012/DOCU\\_12\\_01\\_27\\_Trois\\_Scenario\\_elasticite.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2012/DOCU_12_01_27_Trois_Scenario_elasticite.pdf)



## **12) Mesures anticontrebande reflétant le principe d'autofinancement.**

Malgré les récents progrès menant à la baisse radicale du nombre de cigarettes de contrebande consommées au Québec (- 63 %) <sup>41</sup>, le gouvernement doit demeurer vigilant en n'affaiblissant aucune des initiatives déployées ces dernières années et en continuant de mettre de l'avant des nouvelles mesures pour enrayer la contrebande. Le Québec demeure vulnérable à la contrebande en raison de sa proximité avec les territoires autochtones qui sont impliqués ou exploités par les contrebandiers.

Tel que détaillé dans le mémoire déposé à l'occasion des récents travaux de la Commission des finances publiques sur la contrebande, <sup>42</sup> la Coalition et ses partenaires recommandent diverses mesures pour minimiser les pertes fiscales en lien avec la vente et l'achat de produits de tabac de contrebande. Nous nous limiterons, ici, à reprendre les mesures qui ont non seulement le potentiel de réduire la contrebande, mais celles qui représentent également une nouvelle source potentielle de revenus pour le gouvernement pour aider à défrayer une partie des coûts liés à la lutte contre la contrebande. À cet effet, rappelons qu'un meilleur contrôle de la contrebande sert également les intérêts économiques des cigarettiers et d'autres entreprises légales impliquées dans le commerce des produits du tabac, notamment en minimisant leur perte face au marché noir. Ainsi, il est tout à fait justifié de mettre l'industrie du tabac et certains de ces intermédiaires à contribution dans la lutte à la contrebande.

### **1. Rendre payants les permis des différentes entreprises impliquées dans le commerce des produits de l'industrie du tabac, et notamment identifiées par la Loi concernant l'impôt sur le tabac.**

Bien que les produits du tabac comportent des taxes spécifiques, les entreprises qui s'adonnent à ce commerce paient les même taux d'impôts que celles qui s'adonnent au commerce de produits inoffensifs et nettement moins problématiques que le tabac. C'est pourquoi les entreprises remplissant les formulaires (TA-6.1) <sup>43</sup> de Revenu Québec dans le cadre de la *Loi concernant l'impôt sur le tabac* et ses autres dispositions administratives devraient contribuer au financement des coûts rattachés à la perception et à la gestion des taxes sur les produits du tabac.

### **2. Instaurer un système de permis payants pour les entreprises qui font l'importation, l'exportation ou le transport de matériel utilisé pour la fabrication de cigarettes et tenir un registre des renseignements pertinents.**

En complément aux contrôles des matières premières et au contrôle québécois du commerce du tabac brut, les autorités devraient limiter, connaître et surveiller les entreprises au Québec qui s'adonnent au commerce d'intrants tels que les filtres et le papier à cigarette. L'obtention d'un permis devrait être conditionnelle à une somme cautionnaire considérable, un chiffre d'affaires établi (pas de nouveaux joueurs) et un historique commercial indiquant le respect général de la réglementation québécoise et canadienne. Des entreprises ou individus dont le passé est associé au crime organisé devraient se voir refuser ou révoquer un tel permis. Ces permis devraient être payants et couvrir les frais d'implantation et de gestion d'un registre identifiant et détaillant les activités en lien avec ces permis.

<sup>41</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « Indicateurs du taux de contrebande de tabac », septembre 2011. [http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/DOCU\\_11\\_09\\_25\\_IndicateurReductionContrebande.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/DOCU_11_09_25_IndicateurReductionContrebande.pdf)

<sup>42</sup> Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, « Mesures pour contrer la contrebande de tabac », mémoire déposé à la Commission des finances publiques, Montréal, août, 2011. [http://cgct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2011/MEMO\\_11\\_08\\_26\\_CommissionsFinancesPubliques\\_contrebande\\_Final.pdf](http://cgct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2011/MEMO_11_08_26_CommissionsFinancesPubliques_contrebande_Final.pdf)

<sup>43</sup> Revenu Québec, Impôt sur le tabac. Permis : *Demande de permis* (TA-6.1). <http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprise/taxes/tabac/permis.aspx>

À l'instar de l'article 12 du *Règlement sur les permis et les renseignements des producteurs de tabac*, le registre devrait rapidement permettre le suivi des intrants spécifiques à la fabrication des cigarettes et ce, pour chaque importateur ou grossiste de même que leurs intermédiaires jusqu'au fabricant de cigarettes lui-même grâce aux renseignements fournis sur une base régulière aux autorités québécoises. Notons que le registre pour les permis de tabac jaune identifie les quantités commercialisées, le nom et l'adresse de l'acheteur, les dates de livraison, les quantités en surplus ou perdues, la localisation exacte du lieu d'entreposage, le nom et l'adresse de l'entrepositaire si l'entreposage est fait par une autre personne ou société, ainsi que le nom et l'adresse du transporteur.<sup>44</sup>

Présentement, cette forme d'accréditation ne se limite pas qu'aux fabricants de tabac et aux tabaculteurs du Québec. En effet, la mise en place du nouveau régime d'estampillage des produits du tabac (timbre d'accise) en 2010 a été accompagnée d'une série de nouvelles mesures pour contrôler, connaître, limiter et faire le suivi de ceux qui allaient posséder, délivrer ou entreposer les timbres d'accise.<sup>45</sup> L'obtention des timbres d'accise est limitée aux titulaires de licence de tabac et aux personnes visées par le règlement, qui doivent fournir la caution déterminée par le ministre fédéral du Revenu et « rendre compte et [...] tenir les registres nécessaires ».

### **3. Inscription payante (par marque et famille) des produits du tabac pouvant être vendus légalement au Québec.**

Présentement, il y a un éventail de lois et de règlements qui régissent les produits du tabac avec des sanctions variées et dont le respect est assuré par différentes instances gouvernementales (ex. : taxes, mises en garde, inflammabilité, promotion, etc.). Cette mosaïque de différentes législations et « polices » rend très complexe la saisie de produits illégaux et l'application de sanctions rapides et appropriées, notamment en ce qui concerne les petits réseaux de distribution et la simple possession de tabac de contrebande. Par exemple, ce ne sont que les inspecteurs de Santé Canada ou de la GRC qui peuvent assurer le respect des règlements sur les mises en garde de santé — pas les inspecteurs ni les policiers québécois. Ceci rend la constitution de la preuve « *plus complexe et nécessite l'utilisation des pouvoirs d'enquête prévus au Code de procédure pénale au lieu des pouvoirs d'inspection prévus à la Loi sur le tabac... Chaque infraction commise exige une preuve qui lui est propre, ce qui alourdit considérablement la gestion documentaire du dossier* »<sup>46</sup>, selon le Rapport de mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010 du MSSS.

Le rapport explique par ailleurs « *qu'aucune loi ne permet à un policier ou à un inspecteur d'exiger, pour fin de contrôle de la légalité, les produits du tabac qu'une personne a en sa possession, à moins que la violation ne soit visiblement évidente.* » Or, toujours selon le rapport du MSSS, « *peu d'intervenants ont une connaissance de l'ensemble des éléments permettant de déterminer l'ensemble des illégalités d'un emballage illégal de tabac.* » Cette complexité de même que le manque de ressources affecteraient non seulement les équipes d'enquêteurs spécialisés, mais « *mineraient l'efficacité d'une accentuation de la surveillance et de la répression par l'ensemble des policiers.* » On comprend alors que même si une personne qui achète du tabac illégal pour sa consommation personnelle est passible d'une amende minimale de 300 \$, peu de policiers seraient susceptibles de signaler l'infraction. En effet, une fois le paquet ouvert ou jeté, les cigarettes de contrebande ressemblent aux cigarettes légales et il n'est pas toujours évident ni facile pour les forces policières de saisir et d'enquêter au sujet des produits suspects.

<sup>44</sup> **Gouvernement du Québec, 2004.** *Règlement sur les permis et les renseignements des producteurs de tabac.*

[http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M\\_35\\_1/M35\\_1R282.HTM](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/M_35_1/M35_1R282.HTM)

<sup>45</sup> **Agence du revenu du Canada, 2011.** « EDN28 - Devenir une personne visée par règlement sous le nouveau régime d'estampillage des produits du tabac », Loi de 2001 sur l'accise - avis sur les droits d'accise, mars 2011. <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/em/edn28/edn28-f.html>

<sup>46</sup> **Ministère de la Santé et des Services sociaux, Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le tabac 2005-2010**, page 35, 18 octobre 2010. [http://ccqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2010/RAPP\\_10\\_10\\_18\\_RapportMiseEnOeuvreLoTabac\\_2010.pdf](http://ccqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2010/RAPP_10_10_18_RapportMiseEnOeuvreLoTabac_2010.pdf)

L'inscription à l'inventaire devrait être payante. L'introduction d'un inventaire des produits de tabac légaux permettrait de simplifier et d'alléger les preuves, les connaissances et les ressources requises pour intervenir sur la contrebande à l'échelle locale. Les démonstrations d'infraction de l'inventaire seraient assurément plus simples que celles en vertu de la mosaïque actuelle de lois et de règlements. Ainsi, l'inventaire permettrait aux autorités sur le terrain de mieux distinguer les produits légaux de ceux de contrebande et, d'autre part, faciliterait les poursuites pénales auprès des contrevenants. L'inventaire pourrait prendre la forme d'un livret imagé sur papier ou sur Internet et un policier consulterait l'inventaire de la même façon que l'immatriculation d'un véhicule peut être analysée à distance par n'importe quel agent de police.

Plusieurs États américains ont instauré des inventaires des produits du tabac :

- Au Missouri, l'inventaire est géré par le ministère du Revenu.<sup>47</sup> Il contient un répertoire des produits par famille de marque et un des formulaires<sup>48</sup> laisse entendre que les fabricants/distributeurs doivent envoyer un exemplaire du produit pour obtenir sa certification.
- La Californie a également instauré un système d'inventaire<sup>49</sup> et ce, même si les produits de tabac vendus en Californie possèdent un timbre fiscal. L'inventaire joue aussi un rôle informatif puisqu'il spécifie certains produits qu'il est illégal de vendre avec la mention « *which cannot be sold* ». Le consommateur est donc mieux informé.
- Le Brésil oblige également l'inscription payante des produits (par marque) qui peuvent être vendus/importés/distribués légalement au pays.<sup>50</sup> Le but des montants n'est pas le financement des interventions anticontrebande, mais plutôt des analyses en laboratoire. Néanmoins, on pourrait apparenter ces paiements à ceux nécessaires pour le financement d'autres contrôles, comme ceux rattachés à la perception des taxes et pour lutter contre la contrebande.

Ces quelques outils législatifs permettraient aux 15 000 policiers du Québec d'effectuer, eux aussi, des activités de surveillance et d'enquête au niveau de la distribution et de la possession de produits de contrebande et ce, de façon considérablement simplifiée. Ces mesures seraient aussi des repères visuels et un portail simple à utiliser pour permettre à l'ensemble de la société civile (groupes de santé, professeurs, parents, etc.) d'être plus vigilants face à la présence de produits de contrebande.

#### **4. Instaurer un timbre permanent et spécifique au Québec sur l'emballage indiquant que la taxe québécoise sur le tabac a été acquittée et pénaliser (amende) la vente régulière de produits ne possédant pas ce timbre.**

Comme tous les produits du tabac fabriqués légalement au pays, ceux destinés à la vente au Québec possèdent le nouveau timbre d'accise fédéral. De plus, la bandelette blanche qui porte l'inscription « Québec » montre que la taxe québécoise sur le tabac a été acquittée. Or, une fois le paquet ouvert, la bandelette disparaît et il est très difficile de savoir à quel marché le produit était destiné. Les produits en provenance d'autres marchés ne possèderaient pas ce marquage, les différenciant des produits pouvant être vendus au Québec et pour lesquels les taxes sur le tabac du

<sup>47</sup>Missouri Department of Revenue, Missouri Tobacco Directory <http://dor.mo.gov/business/tobacco/motobacco.php> (consulté en 2011)

<sup>48</sup>Missouri Department of Revenue, Missouri Tobacco Directory- Participating Manufacturer Brands Certification (Form 5301), 2011. <http://dor.mo.gov/forms/5301.pdf>

<sup>49</sup>California Department of Justice (Attorney General's Office), California Directory of Compliant Cigarettes and Roll-Your-Own Brand Families, 24 octobre, 2011. <http://ag.ca.gov/tobacco/pdf/CompliantManufacturers.pdf>

<sup>50</sup>World Health Organization Study Group on Tobacco Product Regulation, Guiding principles for the development of tobacco product research and testing capacity and proposed protocols for the initiation of tobacco product testing : recommendation 6, Geneva, 2004. (voir page 6)

[http://www.who.int/tobacco/global\\_interaction/tobreg/TobReg1finalfortfiweb.pdf](http://www.who.int/tobacco/global_interaction/tobreg/TobReg1finalfortfiweb.pdf)

Québec auraient été acquittées. La vente de produits détaxés sur le marché régulier ou provenant d'ailleurs pourrait être détectée plus facilement et passible d'amende si on tentait de les vendre comme des produits réguliers.

Pareillement, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse obligent l'apposition de bandelettes d'ouverture de couleur différente pour des produits destinés à des marchés détaxés comme une réserve amérindienne. Ainsi, les paquets de cigarettes en vente régulière sur le marché ontarien possèdent une bandelette d'ouverture de couleur jaune, alors que ceux destinés à la vente sur les réserves ont une bandelette d'ouverture de couleur pêche.

Si certains consommateurs ne sont pas préoccupés par la légalité de leurs cigarettes, d'autres le sont. Un élément visuel reconnu pourrait, en plus de conscientiser les consommateurs, stigmatiser et décourager l'achat de produits qui ont de toute évidence été détournés.

**5. Rendre obligatoire l'apposition d'un marquage codifié sur chaque cigarette légale par son fabricant et pénaliser la possession de cigarette ne possédant pas ce marquage.**

L'apposition obligatoire d'un marquage codifié sur chaque cigarette légale par son fabricant — comme le fait déjà Singapour<sup>51</sup> — permettrait d'identifier le manufacturier, la marque et la destination légale (ex. : province), par exemple à l'aide d'une série de numéros. Ainsi, même en l'absence du paquet, une autorité consultant l'inventaire pourrait discerner s'il s'agit d'un produit de contrebande et intervenir au besoin. Le consommateur en possession d'une cigarette non marquée pourrait voir son produit confisqué (et détruit) et recevoir une amende de 300,00\$.

Présentement, aucune loi n'oblige un fumeur à garder ses cigarettes dans l'emballage d'origine. Les autorités ne peuvent donc intervenir que s'ils ont raison de croire que des cigarettes proviennent de la contrebande, c'est-à-dire s'il y a présence d'un sac de « Ziploc » ou d'un paquet n'ayant pas le timbre d'accise du fédéral.

---

<sup>51</sup> Singapore Customs, E-Newsletter « Cigarette sticks to bear "SDPC" marking from next year », 2008.  
<http://www.customs.gov.sg/insync/issue03/features/sdpc.html>



## ANNEXE : Soumission - consultations pré-budgétaires 2012-2013

(Janvier 2012)

### Scénarios de l'impact d'une hausse des taxes selon trois mesures d'élasticité

Notre soumission au ministre des Finances, dans le cadre des consultations pré-budgétaires, présente des scénarios de différentes hausses potentielles des taxes sur le tabac selon une mesure d'élasticité, c'est-à-dire la consommation du tabac en fonction des variations de prix. Pour la consommation de cigarettes, l'élasticité est estimée à -0,46, c'est-à-dire qu'une hausse de 10 % du prix réduit la demande de 4,6 %. À partir de cette mesure d'élasticité, nous avons évalué l'impact d'une hausse de l'ordre de 7,90 \$ des taxes sur une cartouche de 200 cigarettes, montant nécessaire pour rejoindre le niveau de taxation de l'Ontario (la province avec le deuxième plus bas taux de taxation au Canada après le Québec). Une autre cible, celle-ci projetée à plus long terme, serait d'augmenter progressivement le prix d'une cartouche de 30 \$, soit un montant permettant au Québec d'atteindre le taux d'abordabilité moyen au Canada (moyenne des neuf autres provinces). Pour fins de comparaison, nous avons aussi inclus les impacts de trois autres scénarios, soit des hausses de 5, 10 et 20 \$.

Afin de valider les résultats de cet exercice, nous avons comparé nos résultats à des scénarios utilisant deux autres mesures d'élasticité du prix du tabac, dont une qui s'applique sur la « participation » au tabagisme, soit le nombre de fumeurs. À partir de ces deux autres mesures d'élasticité, nous répétons le même exercice pour les cinq scénarios de hausse possibles et obtenons des résultats similaires. Voici donc le survol des résultats selon les trois mesures d'élasticité.

Le premier est celui présenté dans le corps principal de la soumission:

	Élasticité de consommation de -0.46				
Augmentation taxes : ➔ ↓ Impact sur:	5 \$	7,9 \$	10 \$	20 \$	30 \$
la consommation	-3,14 %	-4,86 %	-6,07 %	-11,38 %	-16,08 %
les revenus (taxes)	+175 M\$	+271 M\$	+339 M\$	+640 M\$	+910 M\$
le nombre de fumeurs	-24 639	-38 174	-47 653	-89 409	-126 298

Les deux tableaux suivants se basent sur les mesures d'élasticité provenant de deux autres études, la première tenant compte de l'élasticité des prix du tabac sur la consommation (quantité de tabac consommée) et la deuxième sur la participation (nombre de fumeurs).

	Élasticité de consommation de -0.53				
Augmentation taxes : ➔ ↓ Impact sur:	5 \$	7,9 \$	10 \$	20 \$	10 \$
la consommation	-3,61 %	-5,60 %	-6,99 %	-13,12 %	-18,53 %
les revenus (taxes)	+169 M\$	+262 M\$	+327 M\$	+610 M\$	+857 M\$
le nombre de fumeurs	-28 388	-43 984	-54 904	-103 014	-145 518

	Élasticité de participation de -0.23				
Augmentation taxes : ➔ ↓ Impact sur:	5 \$	7,9 \$	10 \$	20 \$	10 \$
le taux de tabagisme	-1,57 %	-2,43 %	-3,03 %	-5,69 %	-8,04 %
les revenus (taxes)	175 M\$	272 M\$	340 M\$	646 M\$	924 M\$
le nombre de fumeurs	-24 639	-38 174	-47 653	-89 409	-126 298

En somme, nous obtenons des résultats sensiblement similaires pour les trois mesures d'élasticité.

## **Précisions :**

### ***Nombre moyen de cigarettes consommées par fumeur***

Pour chaque scénario, nous avons utilisé un nombre moyen de cigarettes consommées/jour/fumeur calculé à partir des données contenues dans le Plan budgétaire du ministre des Finances de 2011-2012. Celui-ci estimait les revenus provenant des taxes québécoises sur le tabac en 2010-11 de même que les pertes attribuables à la contrebande. Ensemble, ces montants nous permettent d'estimer les revenus totaux anticipés — s'il n'y avait pas de contrebande — à 1 073 millions \$. En divisant ce total par les taxes provinciales par cartouche (21,20 \$ en 2010), on estime qu'un peu plus de 10 milliards de cigarettes ont été consommées au Québec en 2010, ce qui représente une moyenne d'environ 18 cigarettes (17,66) par jour pour les 1,570 millions de fumeurs au Québec.

<b>Estimation consommation quotidienne moyenne Qc 2010:</b>	
848 000 000,00 \$	revenus estimés 2010-11
1 073 000 000,00 \$	total revenus (848 M\$ légal + 225 M\$ contrebande)
50 613 207,55 \$	cartouches / an (21.20\$ la cartouche en 2010)
10 122 641 509	cigarettes/an (200 cigarettes par cartouche)
6 444,76	cig/fumeur/an (divisé par le nombre de fumeurs: 1 570 677)
<b>17,66</b>	<b>cig/fum/jour (divisé par 365 jours)</b>

### ***Répartition des causes de la réduction de la consommation***

Dans son document de 2000 intitulé « Maîtriser l'épidémie : l'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme »<sup>1</sup>, la Banque mondiale explique que « *la moitié de l'effet de la hausse des prix influencerait sur le nombre de fumeurs, et l'autre moitié sur le nombre de cigarettes fumées par ceux qui continueraient à fumer.* » Ainsi, pour une hausse de 7,90 \$, en partant d'une mesure d'élasticité de consommation de -0,46, on obtient une réduction de consommation de -4,86 % — soit -2,43 % dû à la diminution du nombre de fumeurs et -2,43 % à la réduction de la quantité consommée par les fumeurs qui continuent de fumer. Ainsi, pour quantifier la baisse du nombre de fumeurs correspondant à une baisse de 4,86 % de la consommation, on peut projeter -2,43 % sur le nombre de fumeurs (1 570 677), ce qui donne 38 174 fumeurs en moins.

En partant d'une mesure d'élasticité de participation (-0,23), on peut quantifier la baisse de la consommation pour les fumeurs qui continuent à fumer en appliquant la même élasticité à la quantité de tabac fumée (qu'il s'agisse du nombre moyen de cigarettes consommées/jour/fumeur ou de la quantité totale de tabac consommée par tous les fumeurs). Par exemple, pour une augmentation des taxes de 7,90 \$, la réduction de participation est de -2,43 %. Ainsi,  $-0.0243 \times$  nombre moyen de cigarettes fumées par fumeur par jour (17,66) = -0,43 cigarette, ce qui résulte en une moyenne de 17,23 cigarettes fumées par jour par fumeur suite à la hausse des taxes (montant qu'on multiplie ensuite par le nombre total de fumeurs).



**1** En 2003, le **National Bureau of Economic Research (NBER<sup>ii</sup>)**, qui comprend seize lauréats du prix Nobel en économie) a effectué une vaste analyse de la sensibilité des prix du tabac au Canada couvrant la première moitié des années 90. L'étude aboutit à « *un estimé solide d'élasticité de l'ordre de -0.45 à -0.47* » pour la population générale, cette élasticité étant plus prononcée chez les gens à faible revenu. Cela signifie qu'une **diminution de 10 % du prix entraîne une augmentation d'environ 4,6 % de la consommation de tabac** — tout autre facteur étant réputé stable.

Scénarios sur l'impact d'une augmentation des taxes provinciales sur le tabac au Québec:					
ELASTICITÉ CONSOMMATION -0,46					
prix moyen actuel d'une cartouche	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$
taxes provinciales (Qc) sur le tabac (2012)	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$
nombre de fumeurs - 12 ans et plus (2010, données de ESCC)	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs actuels (moyenne de 17,7/jour en 2010*)	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509
estimé des revenus en taxes provinciales (sans compter la contrebande)	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché selon Revenu Québec en 2011)	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>
<b>montant de l'augmentation</b>	<b>5.00 \$</b>	<b>7.90 \$</b>	<b>10.00 \$</b>	<b>20.00 \$</b>	<b>30.00 \$</b>
nouveau total des taxes provinciales (Qc) sur le tabac (21,80 \$ en 2012 + augmentation)	26.80 \$	29.70 \$	31.80 \$	41.80 \$	51.80 \$
nouveau prix d'une cartouche	75.81 \$	78.71 \$	80.81 \$	90.81 \$	100.81 \$
moyenne (prix actuel et nouveau prix)	73.31 \$	74.76 \$	75.81 \$	80.81 \$	85.81 \$
augmentation du prix / moyenne, en %	6.82%	10.57%	13.19%	24.75%	34.96%
impact sur la consommation selon élasticité	-3.14%	-4.86%	-6.07%	-11.38%	-16.08%
nombre de cigarettes fumées en moins	-317,583,897	-492,050,284	-614,221,751	-1,152,435,366	-1,627,927,431
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs suite à l'augmentation des taxes	9,805,057,613	9,630,591,225	9,508,419,758	8,970,206,144	8,494,714,079
<b>nombre de fumeurs de moins (moitié de l'impact**)</b>	<b>-24,639</b>	<b>-38,174</b>	<b>-47,653</b>	<b>-89,409</b>	<b>-126,298</b>
estimé des revenus en taxes provinciales suite à l'augmentation (sans compter la contrebande)	1,313,877,720 \$	1,430,142,797 \$	1,511,838,742 \$	1,874,773,084 \$	2,200,130,946 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché - taux stable)	(223,359,212) \$	(243,124,275) \$	(257,012,586) \$	(318,711,424) \$	(374,022,261) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>1,090,518,508 \$</b>	<b>1,187,018,521 \$</b>	<b>1,254,826,156 \$</b>	<b>1,556,061,660 \$</b>	<b>1,826,108,686 \$</b>
<b>revenus supplémentaires dus à l'augmentation des taxes</b>	<b>174,723,130 \$</b>	<b>271,223,144 \$</b>	<b>339,030,778 \$</b>	<b>640,266,282 \$</b>	<b>910,313,308 \$</b>

\* Nous estimons le nombre moyen de cigarettes consommées par fumeurs à partir des données du Plan budgétaire 2011-2012 du ministère des Finances. Le ministère estime avoir encaissé 848 M\$ en 2010-11. Ajoutons à cette moyenne les pertes dus à la contrebande (estimé à 225 M\$ pour 2010), pour des revenus totaux théoriques (sans contrebande) d'un peu plus de un milliard \$. Comme les taxes par cartouche représentaient 21,20 \$(en 2010) et que les cigarettes consommées auraient générées 1,075 milliards \$, on conclut que les 1 570 677 fumeurs au Québec fument en moyenne 17,7 cigarettes/jour.

\*\* la moitié de l'effet de la réduction de la consommation de tabac est due à la diminution du nombre de fumeurs, selon la Banque mondiale.

2

Une autre étude, celle-ci de 2007, par deux chercheurs de l'Université Concordia a analysé les données de 1999 à 2002 de l'Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada (ESUTC) (échantillonnage de 85 994 répondants) et a trouvé une élasticité de consommation de **-0,53**.<sup>iii</sup>

Scénarios sur l'impact d'une augmentation des taxes provinciales sur le tabac au Québec:					
ELASTICITÉ CONSOMMATION -0,53					
prix moyen actuel d'une cartouche	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$
taxes provinciales (Qc) sur le tabac (2012)	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$
nombre de fumeurs - 12 ans et plus (2010, données de ESCC)	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs actuels (moyenne de 17,7/jour en 2010*)	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509
estimé des revenus en taxes provinciales (sans compter la contrebande)	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché selon Revenu Québec en 2011)	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>
<b>montant de l'augmentation</b>	<b>5.00 \$</b>	<b>7.90 \$</b>	<b>10.00 \$</b>	<b>20.00 \$</b>	<b>30.00 \$</b>
nouveau total des taxes provinciales (Qc) sur le tabac (21,80 \$ en 2012 + augmentation)	26.80 \$	29.70 \$	31.80 \$	41.80 \$	51.80 \$
nouveau prix d'une cartouche	75.81 \$	78.71 \$	80.81 \$	90.81 \$	100.81 \$
moyenne (prix actuel et nouveau prix)	73.31 \$	74.76 \$	75.81 \$	80.81 \$	85.81 \$
augmentation du prix / moyenne, en %	6.82%	10.57%	13.19%	24.75%	34.96%
impact sur la consommation selon élasticité	-3.61%	-5.60%	-6.99%	-13.12%	-18.53%
nombre de cigarettes fumées en moins	-365,911,881	-566,927,501	-707,690,278	-1,327,805,965	-1,875,655,518
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs suite à l'augmentation des taxes	9,756,729,628	9,555,714,008	9,414,951,231	8,794,835,545	8,246,985,991
<b>nombre de fumeurs de moins (moitié de l'impact**)</b>	<b>-28,388</b>	<b>-43,984</b>	<b>-54,904</b>	<b>-103,014</b>	<b>-145,518</b>
estimé des revenus en taxes provinciales suite à l'augmentation (sans compter la contrebande)	1,307,401,770 \$	1,419,023,530 \$	1,496,977,246 \$	1,838,120,629 \$	2,135,969,372 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché - taux stable)	(222,258,301) \$	(241,234,000) \$	(254,486,132) \$	(312,480,507) \$	(363,114,793) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>1,085,143,469 \$</b>	<b>1,177,789,530 \$</b>	<b>1,242,491,114 \$</b>	<b>1,525,640,122 \$</b>	<b>1,772,854,579 \$</b>
<b>revenus supplémentaires dus à l'augmentation des taxes</b>	<b>169,348,092 \$</b>	<b>261,994,153 \$</b>	<b>326,695,737 \$</b>	<b>609,844,745 \$</b>	<b>857,059,201 \$</b>
* Nous estimons le nombre moyen de cigarettes consommées par fumeurs à partir des données du Plan budgétaire 2011-2012 du ministère des Finances. Le ministère estime avoir encaissé 848 M\$ en 2010-11. Ajoutons à cette moyenne les pertes dues à la contrebande (estimé à 225 M\$ pour 2010), pour des revenus totaux théoriques (sans contrebande) d'un peu plus d'un milliard \$. Comme les taxes par cartouche représentaient 21,20 \$(en 2010) et que les cigarettes consommées auraient générées 1,075 milliards \$, on conclut que les 1 570 677 fumeurs au Québec fument en moyenne 17,7 cigarettes/jour.					
** la moitié de l'effet de la réduction de la consommation de tabac est due à la diminution du nombre de fumeurs, selon la Banque mondiale					

3

Une autre étude plus récente (2011), également réalisée par deux chercheurs du **département des sciences économiques de l'Université Concordia**, analyse les données de 1998 à 2008 de l'**Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP)** (échantillonnage de 17 276 répondants) et estime l'élasticité de participation (c'est-à-dire l'impact sur le **nombre de fumeurs**) à -0.23. « **Cela signifie que si les impôts augmentent de 10 %, la participation de fumer diminuera d'environ 2,3%.** »<sup>iv</sup>

Scénarios sur l'impact d'une augmentation des taxes provinciales sur le tabac au Québec:					
ELASTICITÉ PARTICIPATION -0,23					
prix moyen actuel d'une cartouche	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$	70.81 \$
taxes provinciales (Qc) sur le tabac (2012)	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$	21.80 \$
population Québec 12 ans et plus	6,741,103	6,741,103	6,741,103	6,741,103	6,741,103
nombre de fumeurs - 12 ans et plus (2010, données de ESCC)	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677	1,570,677
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs actuels (moyenne de 17,7/jour en 2010*)	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509	10,122,641,509
estimé des revenus en taxes provinciales (sans compter la contrebande)	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$	1,103,367,925 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché selon Revenu Québec en 2011)	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$	(187,572,547) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>	<b>915,795,377 \$</b>
<b>montant de l'augmentation</b>	<b>5.00 \$</b>	<b>7.90 \$</b>	<b>10.00 \$</b>	<b>20.00 \$</b>	<b>30.00 \$</b>
nouveau total des taxes provinciales (Qc) sur le tabac (21,80 \$ en 2012 + augmentation)	26.80 \$	29.70 \$	31.80 \$	41.80 \$	51.80 \$
nouveau prix d'une cartouche	75.81 \$	78.71 \$	80.81 \$	90.81 \$	100.81 \$
moyenne (prix actuel et nouveau prix)	73.31 \$	74.76 \$	75.81 \$	80.81 \$	85.81 \$
augmentation du prix / moyenne, en %	6.82%	10.57%	13.19%	24.75%	34.96%
taux de tabagisme ESCC - Québec 2010	23.30%	23.30%	23.30%	23.30%	23.30%
impact sur le taux de tabagisme - élasticité de la participation de -0.23	-1.57%	-2.43%	-3.03%	-5.69%	-8.04%
nouveau nombre de fumeurs suite à une augmentation des taxes	1,546,038	1,532,503	1,523,024	1,481,268	1,444,379
<b>nombre de fumeurs en moins</b>	<b>-24,639</b>	<b>-38,174</b>	<b>-47,653</b>	<b>-89,409</b>	<b>-126,298</b>
nouveau nombre de cigarettes fumées par jour par fumeur (impact équivalente à la réduction de la participation selon la Banque mondiale**)	17.38	17.23	17.12	16.65	16.24
nombre total de cigarettes fumées par les fumeurs suite à l'augmentation des taxes	9,807,548,552	9,636,570,729	9,517,737,197	9,003,006,557	8,560,165,071
estimé des revenus en taxes provinciales suite à l'augmentation (sans compter la contrebande)	1,314,211,506 \$	1,431,030,753 \$	1,513,320,214 \$	1,881,628,370 \$	2,217,082,753 \$
pertes de revenus dues à la contrebande (17% du marché - taux stable)	(223,415,956) \$	(243,275,228) \$	(257,264,436) \$	(319,876,823) \$	(376,904,068) \$
<b>revenus net en taxes provinciales</b>	<b>1,090,795,550 \$</b>	<b>1,187,755,525 \$</b>	<b>1,256,055,778 \$</b>	<b>1,561,751,547 \$</b>	<b>1,840,178,685 \$</b>
<b>revenus supplémentaires dus à l'augmentation des taxes</b>	<b>175,000,173 \$</b>	<b>271,960,148 \$</b>	<b>340,260,401 \$</b>	<b>645,956,170 \$</b>	<b>924,383,308 \$</b>

\* Nous estimons le nombre moyen de cigarettes consommées par fumeurs à partir des données du Plan budgétaire 2011-2012 du ministère des Finances. Le ministère estime avoir encaissé 848 M\$ en 2010-11. Ajoutons à cette moyenne les pertes dus à la contrebande (estimé à 225 M\$ pour 2010), pour des revenus totaux théoriques (sans contrebande) d'un peu plus d'un milliard \$. Comme les taxes par cartouche représentaient 21,20 \$ (en 2010) et que les cigarettes consommées auraient générées 1,075 milliards \$, on conclut que les 1 570 677 fumeurs au Québec fument en moyenne 17,7 cigarettes/jour.

\*\* la moitié de l'effet de la réduction de la consommation de tabac est due à la diminution du nombre de fumeurs, selon la Banque mondiale

i **Banque mondiale**, *Maîtriser l'épidémie : l'État et les aspects économiques de la lutte contre le tabagisme*, avril 2000, page 46. [http://cqct.qc.ca/Documents\\_docs/DOCU\\_2000/ETUD\\_00\\_04\\_00\\_BanqueMondiale\\_MaitriserEpidemie.pdf](http://cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2000/ETUD_00_04_00_BanqueMondiale_MaitriserEpidemie.pdf)

ii **National Bureau of Economic Research**. « *The NBER is the nation's leading nonprofit economic research organization. Sixteen of the 31 American Nobel Prize winners in Economics and six of the past Chairmen of the President's Council of Economic Advisers have been researchers at the NBER. The more than 1,000 professors of economics and business now teaching at colleges and universities in North America who are NBER researchers are the leading scholars in their fields.* » <http://www.nber.org/info.html>

iii **Gospodinov, N., Irvine, I.**, Concordia University, "Tobacco Taxes and Regressivity", janvier 2007. <http://alcor.concordia.ca/~irvinei/TobaccoRegressivity.pdf>

iv « *In this paper, we examine the impact of the recent upward trend in Canadian cigarette taxes on smoking participation. This study uses longitudinal data from the confidential National Population Health Survey (1998/99-2008/09, 17 276). ... We find that the tax elasticity estimate for the whole population is -0.23. This means that if taxes increase by 10%, smoking participation will fall by about 2.3%.* » **Azagba, S., Sharaf, M.**, "Cigarette Taxes and Smoking Participation: Evidence from Recent Tax Increases in Canada", 10 mai 2011. <http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3108129/>